

Le 31 janvier 2021

Nicolas Courville  
Agent principal d'application de la Loi  
Agence d'évaluation des impacts du Canada (AEIC)  
160, rue Elgin, 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa (ON) K1A 0H3

<b>Projet désigné</b>	<b>Projet de mine de spodumène Whabouchi de Nemaska Lithium Inc.</b>
<b>Registre AEIC</b>	80021
<b>Objet</b>	<b>Rapport annuel 2019</b>

---

Monsieur,

La présente fait office de rapport annuel pour l'année de déclaration 2019. Le présent rapport annuel répond aux exigences de la condition 2.5 (2.5.1 à 2.5.5) de la Déclaration de décision datée du 29 juillet 2015. Vous trouverez de plus à l'annexe 1 un résumé dudit rapport annuel, et ce, dans les deux langues officielles.

Depuis le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (LACC). Ce changement majeur dans le statut de l'organisation (et les événements qui l'entoure, notamment deux licenciements collectifs) a eu des conséquences importantes sur l'équipe Environnement de Nemaska Lithium. Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Nemaska Lithium a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la LACC, ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.

Le présent rapport constitue donc une mise à jour des activités réalisées durant cette période de transition. On notera que certaines actions avaient déjà été rapportées dans les rapports des années précédentes, et que d'autres sont plutôt applicables à l'année de déclaration 2019.

La durée de vie de la mine Whabouchi est actuellement estimée à 33 ans (en incluant la période de développement ou préproduction). Pendant les 26 premières années d'opération, le minerai de spodumène sera exploité via une mine à ciel ouvert. Suivra une exploitation souterraine pendant environ sept (7) ans. Le projet permettra une extraction journalière maximale de 18 800 tonnes de minerai (ce qui inclut le minerai, le stérile et le mort-terrain). L'usine de traitement du minerai possède une capacité maximale quotidienne de traitement de 3 475 tonnes de minerai et une capacité maximale de production moyenne annuelle de 205 000 tonnes sèches de concentré.

L'aire d'exploitation proposée est de 165,39 ha, comparativement à 208,78 ha dans l'Étude d'impact environnemental et social (EIES) de 2013 (de laquelle proviennent les données transmises en 2015). Il importe de noter que l'ensemble des changements apportés n'ont pas modifié les limites du site minier et que les superficies impactées ont plutôt diminuées (plus de 20 % de réduction).

Mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision

Condition	État de sa mise en œuvre
2.1	Le projet dans son ensemble fut conçu dans le respect de cette condition, et ce, dès les premières étapes du projet. Les mêmes principes guident toujours le développement du projet Whabouchi.
2.2 et 2.3	Conformément aux engagements de Nemaska Lithium (NMX) et à l'entente Chinuchi, des comités de mise en œuvre (WIC) et Environnement (EC) ont été mis en place. Ladite entente Chinuchi est disponible sur le site internet de NMX. Pour l'année 2019, les rencontres régulières des comités WIC et EC ont eues lieu. Vous trouverez à l'annexe 2 les comptes-rendus des rencontres du comité environnement pour la période du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.
2.4	Le programme de suivi environnemental et social (PSES) a été fourni aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Des commentaires ont été reçus du GNC et du COMEX en 2017 et 2018 de sorte que l'ensemble des commentaires émis par nos partenaires cris et provinciaux ont pu être pris en compte dans la version révisée soumise au COMEX en mars 2019. Depuis, des discussions sont toujours en cours afin de finaliser les derniers éléments du PSES et nous prévoyons ainsi soumettre une version finale du PSES au COMEX avant le début des opérations minières (calendrier à définir). En ce qui a trait aux divers suivis réalisés au cours de l'année 2019, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2019-2020 du PSES fourni à l'annexe 3.
2.5.1	Le présent rapport annuel répond aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision. Précisons qu'une demande de délai supplémentaire de trois mois additionnels a été formulée à l'Agence en date du 29 octobre 2020 afin que le rapport complet soit transmis au plus tard le 31 janvier 2021.
2.5.2	<p>Les mesures prises depuis la conception du projet minier Whabouchi pour satisfaire aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision s'inspirent des meilleures informations et connaissances disponibles, incluant les connaissances des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones, et sont fondées sur des méthodes et des modèles validés, mis en œuvre par des personnes qualifiées, et appliquent les meilleures mesures d'atténuation réalisables sur les plans économique et technologique. Nos actions depuis les premières étapes de ce projet en sont la preuve certaine.</p> <p>Entre autres, les commentaires émis et les préoccupations soulevées par les utilisateurs cris du territoire lors des consultations tenues à la suite du dépôt de l'Étude d'impact environnemental et social (EIEMS; Nemaska Lithium, 2013) ont été pris en considération. En effet, une insatisfaction générale relative à la localisation de la halde à stériles et résidus miniers à proximité du lac des Montagnes s'est manifestée, et ce tant à propos des effets potentiels que cette proximité pourrait avoir sur la qualité de l'eau que sur les habitats fauniques présents dans ce lac et ses baies (sauvagine). Certains commentaires portaient aussi sur l'impact visuel de cette halde pour les utilisateurs du territoire situés aux abords de l'embouchure de la rivière Nemiscau dans le lac des Montagnes. Ces préoccupations (proximité avec le lac des Montagnes, qualité de l'eau en cas d'incident, etc.) ne se limitaient pas à la halde, mais s'étendaient aussi à la localisation des bassins de sédimentation et aux deux (2) effluents finaux qui leur étaient associés. Conséquemment, afin de répondre à ces préoccupations, la localisation des haldes, des bassins et des effluents a été entièrement revue de manière à les éloigner du lac des Montagnes.</p> <p>Dans ce dossier, la consultation des parties prenantes cris et la prise en compte de leur utilisation du territoire a permis d'optimiser le projet Whabouchi.</p>
2.5.3	La prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska se fait de deux façons. La première, principale voie de discussion, d'information et d'échange avec la communauté et

	<p>ses représentants désignés ainsi qu'avec le Gouvernement de la Nation crie, se fait sous l'égide de l'entente Chinuchi signée en novembre 2014 entre Nemaska Lithium, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), le Gouvernement de la Nation crie (GNC) et la Nation crie de Nemaska. Cela se fait principalement par la mise en place de deux comités : le Comité de mise en œuvre, ou WIC, et le Comité Environnement (EC).</p> <p>La seconde manière se fait au moyen de la stratégie de communication élaborée par le Comité Environnement dont les rapports de déclaration sont décrits à la condition 5.3. La dernière rencontre du Comité Environnement s'est tenue le 21 novembre 2019.</p> <p>Vous trouverez à l'annexe 2 les comptes-rendus de toutes les rencontres du Comité Environnement ayant eu lieu au cours de l'année de déclaration, lesquels listent les enjeux dont le Comité traite.</p>
<b>2.5.4</b>	<p>Pour les suivis demandés aux conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 et 7.4, nous vous référons à l'état de mise en œuvre fourni pour ces conditions dans le présent tableau et au Rapport annuel du PSES 2019-2020 fourni à l'annexe 3.</p>
<b>2.5.5</b>	<p>Aucune mesure d'atténuation supplémentaire en lien avec la condition 2.4 n'a été mise en œuvre au cours de l'année de déclaration 2019. Rappelons que le PSES est en cours de révision.</p>
<b>2.6</b>	<p>Le rapport annuel et son résumé de même que l'Entente Chinuchi sont publiés sur le site Internet de NMX. Au sujet du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson, des propositions d'aménagements compensatoires ont été soumis au ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) 2019. Cela dit, le plan de compensation a été élaboré dans le souci des conditions 3.5 et 3.6.</p> <p>En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre du projet, entendu que ce dernier sera établi lorsqu'il y aura une reprise des activités.</p>
<b>2.7 et 2.8</b>	<p>Au cours de l'année 2019, un processus de changement d'administration était en cours.</p> <p>En date de la transmission du présent rapport :</p> <p>Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies</i> (« LACC »), ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, veuillez noter que les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.</p> <p>L'Agence a été informée de ce changement en date du 4 décembre 2020.</p>
<b>3.1 et 3.2</b>	<p>Le plan de gestion des eaux du site minier Whabouchi est composé d'un système de bassins, d'une unité de traitement des eaux, de stations de pompages et d'une tuyauterie d'interconnexion. Toutes les eaux de ruissellement en provenance du site minier seront captées par le réseau de drainage périphérique et dirigées vers des bassins de collecte.</p> <p>Une usine de traitement des eaux usées minières sera installée à l'aval du dernier bassin de collecte dans le but de respecter les exigences de la Directive 019 et les normes du <i>Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants</i> (REMMMD), ainsi que de tendre vers le respect des OER émis pour l'effluent final du projet Whabouchi dans la rivière Nemiscau.</p> <p>L'effluent final de la mine Whabouchi sera rejeté à moins de 2 km en amont de l'embouchure de la rivière Nemiscau dans le lac des Montagnes. L'emplacement du point de rejet a été déterminé à la suite d'une étude de dilution de l'effluent minier dans la rivière Nemiscau (WSP, 2017).</p> <p>La décision de relocaliser l'effluent final dans la rivière Nemiscau plutôt que dans le lac des Montagnes et sa justification furent communiquées à l'Agence le 19 juillet 2017. Les travaux afférents à la mise en place de la portion aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés</p>

	à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors des visites des représentants de l'Agence au site Whabouchi en 2018 et 2019.
<b>3.3</b>	Les périodes applicables à la protection des espèces aquatiques présentes dans la rivière Nemiscau ont été respectées lors de la construction de l'émissaire, laquelle a été complétée en août 2018 (étiage estival). Les périodes de restriction applicables à la rivière Nemiscau ont fait en sorte que les travaux d'installation de l'émissaire ont dû être réalisés entre le 1 <sup>er</sup> juin et le 31 août afin de protéger tant les espèces frayant au printemps (doré jaune, grand brochet, meunier noir) que les espèces frayant à l'automne (grand corégone).
<b>3.4 à 3.6</b>	Les discussions sont toujours en cours entre NMX, ses consultants et le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO; Direction régionale de la gestion des écosystèmes). Des propositions d'aménagements compensatoires ont d'ailleurs été soumis au MPO en septembre 2019 de même qu'une étude complémentaire réalisée en 2019 pour le suivi des populations de poissons et de leurs habitats dans les lacs 2, 27 et 28, dans les ruisseaux C et F et dans le lac 2, son tributaire et son émissaire qui a été soumise en novembre 2019.  Le plan de compensation a été élaboré dans le souci des conditions 3.5 et 3.6, soit en collaboration avec les experts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et en tenant compte des besoins et des préoccupations des utilisateurs cris du territoire.
<b>3.7.1</b> <b>3.7.5</b>	Le plan de compensation élaboré avec le MPO inclura un programme de suivi afin de valider l'atteinte des objectifs du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson.  Le suivi des mesures compensatoires de l'habitat du poisson permettra de vérifier, à long terme, la qualité, la pérennité et l'utilisation par les poissons des habitats qui seront aménagés dans le cadre du programme de compensation du projet Whabouchi.
<b>3.7.2</b> <b>3.7.3</b>	Le suivi environnemental du benthos sera réalisé durant les phases d'exploitation et de post-exploitation du projet. De plus, l'échantillonnage aura lieu après l'exposition du milieu récepteur à l'effluent pendant une période de temps suffisante pour que des effets se produisent, le cas échéant (en général, de trois à six mois).  Dans la mesure où il y a un rejet (phase exploitation), l'objectif général du suivi de l'effluent final sera de suivre la qualité et le volume rejeté afin d'assurer le respect en tout temps des exigences. Le suivi de l'effluent minier final est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES) lequel est en cours de révision.
<b>3.7.4</b>	Concernant le suivi de la qualité de l'eau de surface de certains lacs, l'année 2019 correspond à l'an 2 du programme de suivi et donc diverses campagnes d'échantillonnages des eaux de surface ont été réalisées selon les saisons, ainsi que l'installation d'équipements et la prise de mesures hydrologiques. En ce qui a trait aux divers suivis réalisés au cours de l'année 2019, nous vous invitons à consulter le Rapport annuel 2019-2020 du PSES fourni à l'annexe 3.
<b>3.8</b>	Le projet de recherche de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) s'est poursuivi en 2019. Rappelons que les cellules expérimentales de terrain permettent de reproduire l'effet des conditions réelles du site Whabouchi sur la géochimie des stériles et résidus miniers qui y seront entreposés en phase d'exploitation. Les cellules <i>in situ</i> ont permis de recueillir des échantillons de lixiviats depuis octobre 2017.  Les travaux prévus dans le cadre de ce projet se déroulent tels que planifiés initialement. Les essais en colonne de laboratoire ont été réalisés en 2019. L'année a également été consacrée à la poursuite des caractérisations physiques, chimiques et minéralogiques des matériaux ainsi qu'au suivi des parcelles expérimentales de terrain. Les essais de lixiviation en colonne permettent d'obtenir un portrait plus réaliste de la qualité des eaux de lixiviation provenant de la halde de co-disposition des stériles et des résidus de traitement ainsi que de la halde d'entreposage temporaire du minerai.

	<p>L'année 2020 sera consacrée à amasser des données supplémentaires, le tout dans l'optique de réaliser une étude complète et précise. Les résultats vous seront communiqués, ainsi qu'aux partenaires cris, à la Direction régionale du MELCC et au COMEX-MELCC, et ce dès que suffisamment de données auront été colligées pour rendre les résultats interprétables.</p>
<b>4.1 et 4.2</b>	<p>Le suivi des espèces fauniques d'intérêt et observations fauniques opportunistes est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES). L'objectif général de ce suivi est d'évaluer la justesse de l'évaluation des impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation mises en place.</p> <p>Un registre des observations fauniques a été mis en place dès le début de la construction et inclus les observations ponctuelles d'animaux sur le territoire, la localisation des habitats à protéger, les collisions survenues sur les chemins d'accès et autres incidents en lien avec la faune.</p> <p>En outre, dans le cas de la découverte d'un nid d'oiseau migrateur ou en péril en bordure ou sur le site minier, des mesures d'atténuation seront mises en place pour le protéger (ex. zone tampon appropriée, arrêt des travaux, etc.). L'efficacité de ces mesures d'atténuation sera évaluée en observant à distance et à l'aide de jumelles s'il y a ou non de l'activité au nid.</p> <p>Le registre des observations fauniques pour l'année 2019 est présenté dans le Rapport annuel 2019-2020 du PSES fourni à l'annexe 3. Rappelons que le PSES est en cours de révision.</p>
<b>5.1</b>	<p>Tel que mentionné au point précédent, le suivi des espèces fauniques d'intérêt et observations fauniques opportunistes est inclus au programme de suivi environnemental et social (PSES).</p> <p>Également, le suivi des fonctions hydrologiques, écologiques et de l'habitat de la tourbière du lac du Spodumène et de son marécage arbustif inclus un inventaire de la faune utilisant la tourbière du lac du Spodumène (avifaune, herpétofaune, micromammifères).</p> <p>Plusieurs mesures de protection de la faune sont mises en place. Notamment, afin de sensibiliser les nouveaux travailleurs au site minier, une présentation d'accueil leur permet d'en apprendre davantage sur les espèces à statue précaire et les animaux importuns. Également de l'importance de déclarer toutes observations opportunistes au responsable environnement et de l'interdiction de nourrir les animaux sauvages. Les activités de chasse et de pêche sont également interdites aux employés à l'intérieur des limites du bail minier et des baux d'utilisation.</p> <p>Le registre des observations fauniques pour l'année 2019 est présenté dans Rapport annuel 2019-2020 du PSES fourni à l'annexe 3. Rappelons que le PSES est en cours de révision. Aucune nouvelle mesure d'atténuation n'a été mise en place en 2019.</p>
<b>5.2</b>	<p>Cette condition a été remplie au cours de l'année de déclaration 2016, et donc rapportée en date du 31 octobre 2017. La décision de relocaliser l'effluent final dans la rivière Nemiscau plutôt que dans le lac des Montagnes et sa justification furent communiquées à l'Agence le 19 juillet 2017. Les travaux afférents à la mise en place de la portion aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors de la visite des représentants de l'Agence au site Whabouchi le 13 septembre 2018.</p> <p>De plus, en raison du déplacement de la conduite de rejet et du point de rejet de l'effluent minier dans la rivière Nemiscau (plutôt que dans le lac des Montagnes), le suivi de l'utilisation du territoire et des ressources du terrain de trappage R20 va également être étendu au secteur situé au nord de la Route du Nord, entre la halde à stériles et résidus miniers et la rivière.</p>
<b>5.3</b>	<p>Les bases de la stratégie de communication ont été définies lors de la rencontre du Comité Environnement du 12 avril 2017 et vous ont été transmises cette même année. Aucune mise à jour de cette stratégie de communication n'a été faite depuis.</p> <p>Au cours de l'année de déclaration 2019, quatre (4) rencontres des membres du Comité Environnement se sont tenues, soit en mars, juin, septembre et novembre 2019. Vous trouverez, à l'annexe 2, les comptes-rendus de toutes les rencontres du Comité Environnement ayant eu</p>

	<p>lieu au cours de l'année de déclaration 2019, lesquels listent les enjeux dont le Comité a traité au cours de l'année 2019.</p> <p>De plus, Nemaska Lithium a maintenu une communication en continu avec la communauté afin de les informer des développements dans le projet à la suite de l'annonce d'un besoin de financement supplémentaire de 375 M\$ en février 2019. Cet événement a influencé considérablement les activités du projet au cours de cette même année, menant à un ralentissement significatif de la construction à la mine à compter du printemps 2019, jusqu'à l'arrêt complet et mise en veille du site minier à l'automne 2019 pour une période indéterminée. À ce jour, le site est toujours mis en veille (<i>care and maintenance</i>).</p> <p>Concrètement, l'équipe de Nemaska Lithium a participé à des séances d'informations dans la communauté de Nemaska pour transmettre les derniers développements et parler des opportunités d'emplois et d'affaires à venir lors de la relance du projet. De plus, elle a tenu informé en continu par courriel les représentants de la communauté des développements (communiqués de presse) en plus de faire quelques entrevues à la radio locale. En collaboration avec Nemaska Lithium, le Chef de la Nation Crie de Nemaska a également publié des états de situation dans la communauté (communiqués distribués aux portes des résidents de la communauté) pour s'assurer que la population demeure informée des derniers développements dans le projet.</p>
5.4	<p>Le programme de gestion de la faune pouvant causer des dommages aux infrastructures et/ou au personnel est inclus au programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi ainsi qu'à l'entente Chinuchi. La sensibilisation des employés à des interactions responsables avec la faune est appliquée en continue. La gestion de ces situations est réalisée en étroite collaboration avec le maître de trappage R20.</p> <p>Aucun bois jugé d'intérêt par les Cris n'a été récolté à ce jour, les environs du site étant constitué essentiellement de vastes brûlis. Aucun incident avec un castor d'Amérique n'a de plus été recensé. En ce qui a trait aux ours noirs, leur présence ponctuelle à proximité du site a été notée en 2019 (annexe 3 Rapport annuel 2019-2020 du PSES) sans incident bien que l'utilisation d'un klaxon à air comprimé ait été nécessaire à une reprise. Les mesures d'atténuation s'appliquant à l'exploitation du gisement de la mine Whabouchi sont mises en œuvre.</p>
5.5	<p>La zone de sécurité est définie à l'Entente Chinuchi signée entre les diverses parties en novembre 2014 et ce document est disponible publiquement, entre autres sur le site internet de NMX. L'Entente Chinuchi a été élaborée et signée par la Nation crie de Nemaska, et le maître de trappage a été partie prenante de la délimitation de la zone de sécurité, tel que le précise ladite Entente.</p>
5.6	<p>L'interdiction de pratiquer des activités de chasse de pêche est mentionnée dans la présentation d'accueil de tous les nouveaux employés du site minier. Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut aussi des mesures à cet effet, le tout conformément à l'entente Chinuchi.</p> <p>Malgré ces mesures de préventions, quelques incidents ont été déclarés au cours de l'année 2019, soit des coups de feu entendus à trois (3) reprises en bordure de la route de Nord et provenant de véhicules non-identifiés.</p>
5.7	<p>Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive du site minier. L'entièreté de la garantie financière exigée par le MERN a depuis été payée par NMX, totalisant ainsi tous les coûts projetés pour la restauration complète du site minier Whabouchi.</p> <p>Autrement, cette condition n'est pas applicable pour le moment puisque nous n'en sommes pas encore à débiter la remise en état progressive du site minier.</p>

<p><b>6.1</b></p>	<p>Le programme de suivi environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut des mesures à cet effet (air ambiant et émissions atmosphériques). L'objectif du suivi est de s'assurer que la qualité de l'air ambiant et les rejets à l'atmosphère des sources d'émissions atmosphériques sont conformes avec les exigences réglementaires et avec les objectifs visés par le projet.</p> <p>Le suivi comporte quatre (4) volets : Qualité de l'air ambiant; Émissions atmosphériques; Gaz à effet de serre; Plan d'arrosage des routes sur le site de la mine.</p> <p>Le plan d'arrosage permet un abattement des poussières sur le site minier en période sèche. Celui-ci a été élaboré dans le respect des normes USEPA et fédérales applicables. L'utilisation d'abat-poussières, essentiellement de l'eau répandue à l'aide d'un camion-citerne, a été nécessaire lors de journées sèches au cours de l'année 2019.</p> <p>Aussi, une limite de vitesse de circulation des véhicules de 30 km/h est en vigueur au site minier depuis le tout début des travaux de construction. À cet effet, des panneaux de signalisation sont présents sur le site.</p> <p>Des mesures de retombées des poussières ont été réalisées au cours de l'année 2019 lors des travaux de construction.</p> <p>La remise en état progressive du site est prévue au plan de restauration minière lequel n'est pas débuté.</p>
<p><b>6.2.1 et 6.2.2</b></p>	<p>Les résultats de l'échantillonnage de l'air ambiant pour l'année 2019 sont présentés dans le Rapport annuel 2019-2020 du programme de suivi environnemental et social (PSES) fourni à l'annexe 3. Ce suivi a été interrompu à la fin de l'année 2019 (novembre) en raison de la suspension des activités au site minier.</p>
<p><b>6.2.3</b></p>	<p>Le suivi de la concentration en métaux lourds dans la chair et le foie du doré jaune, du grand brochet et du grand corégone dans les lacs des Montagnes et du Spodumène ainsi que de la rivière Nemiscau permet d'évaluer les effets du projet Whabouchi sur le potentiel de contamination des poissons, et ultimement sur l'utilisation des ressources halieutiques.</p> <p>Ce suivi est réalisé tous les trois ans; ainsi, puisque les dernières pêches expérimentales ont été effectuées en 2018, le prochain suivi devrait être fait en 2021.</p>
<p><b>6.3</b></p>	<p>En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Le plan de communication développé par le Comité Environnement, sur lequel des représentants de la Nation crie de Nemaska siègent, inclut la diffusion des résultats du programme de suivi environnemental et social.</p>
<p><b>7.1</b></p>	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut des mesures à cet effet. Dans l'éventualité où des vestiges archéologiques seraient découverts accidentellement lors de travaux, le ou les sites archéologiques découverts seront gérés conformément aux exigences de la Loi sur le patrimoine culturel. Les fiches de surveillance associées sont complétées à ce sujet. En cas de découverte de vestiges archéologiques sur le site de la mine, les responsables de chantier ont l'obligation de la signaler sans délai au maître d'œuvre et au besoin, d'interrompre les travaux à l'endroit de la découverte jusqu'à ce que l'évaluation complète de celle-ci soit faite par des archéologues. Nemaska Lithium informera, entre autres, le maître de trappage ainsi que les autorités crie.</p> <p>Aucun vestige archéologique n'a été découvert sur le site en 2019.</p>
<p><b>7.2</b></p>	<p>L'émissaire de l'effluent final a été relocalisé dans la rivière Nemiscau, tel que précisé ci-haut à la condition 5.2. Les conditions à ce site ne permettent pas un enfouissement sur une distance de 100 m, mais l'enfouissement a été maximisé selon les conditions du site afin de rendre la conduite non visible depuis la rive. Les travaux afférents à la mise en place de la portion aquatique de cette conduite ont d'ailleurs été complétés à la fin août 2018 et furent conséquemment inspectés lors des visites des représentants de l'Agence au site Whabouchi.</p>

	<p>La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction, actuellement à l'arrêt.</p> <p>Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive et finale du site minier. Une révision de ce plan sera déposée au début de l'année 2021.</p>
<b>7.3</b>	<p>La zone de sécurité est définie à l'Entente Chinuchi signée entre les diverses parties en novembre 2014 et ce document est disponible publiquement, entre autres sur le site internet de NMX. La zone de sécurité, telle qu'établie, permet l'accès aux sites mentionnés à cette condition.</p>
<b>7.4</b>	<p>Le programme de suivi des vibrations et des niveaux sonores vise principalement à suivre l'évolution du niveau sonore et à détecter les vibrations indésirables qui pourraient être attribuables aux activités du projet. Le suivi du niveau sonore et des vibrations est réalisé à deux stations en périphérie du site permettant de mesurer les niveaux de bruit et l'intensité des vibrations. Les deux stations de mesures (SI-1 et SI-2) sont situées d'une part au Bible Camp et d'autre part entre les camps Cris 1 et 2.</p> <p>Le suivi des niveaux de bruit et vibrations est présenté dans le Rapport annuel 2019-2020 du PSES fourni à l'annexe 3.</p>
<b>7.5</b>	<p>En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Le plan de communication développé par le Comité Environnement, sur lequel des représentants de la Nation crie de Nemaska siègent, inclut la diffusion des résultats du programme de suivi environnemental et social.</p>
<b>8.1</b>	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale du projet Whabouchi inclut maintes mesures à cet effet. L'objectif du programme de surveillance est de vérifier le bon déroulement des travaux et le bon fonctionnement des équipements et des installations mis en place et de surveiller toute perturbation de l'environnement causée par la réalisation ou l'exploitation du projet. Durant les travaux de construction, une surveillance quotidienne est effectuée par l'équipe d'inspection afin de s'assurer du respect des dispositions prévues à l'égard de l'environnement. Des fiches de surveillance ont été élaborées à cet effet.</p> <p>La présentation d'accueil adressée à tous les nouveaux travailleurs au site minier détaille la marche à suivre lors d'un incident.</p> <p>Les stratégies d'intervention sont également décrites dans le Plan de mesures d'urgence (PMU).</p>
<b>8.2</b>	<p>Le programme de surveillance environnementale et sociale et le Plan de mesures d'urgence (PMU) ont été fournis aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Les commentaires du GNC ont été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations.</p>
<b>8.3</b>	<p>NMX a développé une classification des incidents environnementaux afin d'identifier les types d'incidents et de défaillances qui risquent d'entraîner des effets environnementaux négatifs. Selon cette classification et la procédure associée, les différentes entités fédérale et provinciale responsables de la gestion des incidents environnementaux sont avisées en temps opportun, le tout conformément aux conditions, normes, lois et règlements applicables. Cette procédure inclut un avis immédiat à Urgence Canada par téléphone lors de l'incident ainsi que, dans la semaine suivante, un envoi à l'attention de l'Agence de l'avis écrit de déclaration de l'incident et des mesures immédiates mise en place ainsi que les actions correctives sommaires et/ou de remédiation envisagées. Lorsque requis, dans le mois suivant, la procédure inclut aussi un envoi à l'Agence de la conclusion de l'enquête formelle (analyse détaillée des causes) et de l'ensemble des actions correctives devant être mise en place.</p>

<p><b>8.4</b></p>	<p>En ce qui a trait à la stratégie de communication, nous vous référons aux informations fournies ci-haut à la condition 5.3. Les commentaires des Cris de Nemaska ont été intégrées à la dernière version du PMU et du PSES. Trois (3) rencontres ont d'ailleurs eu lieu à cet effet avec le <i>Fire Department</i> et le <i>Public Safety Department</i> de Nemaska en juillet 2018 ainsi qu'en février et août 2019 afin de compléter l'intégration de leurs commentaires et permettre leur intégration au PMU. Parmi ces commentaires figurent des précisions sur le type d'accident ou de défaillance nécessitant selon eux un signalement ainsi que l'approche à préconiser pour ce faire et les coordonnées respectives de chacun. Les commentaires du Gouvernement de la Nation crie (GNC) ont été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations.</p>
<p><b>9.1 à 9.3</b></p>	<p>Tel que mentionné en introduction, le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium s'est placée sous la protection de la <i>Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies</i> (LACC). Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Une mise à jour du calendrier de mise en œuvre sera transmise à l'Agende dès qu'il sera établi. Diverses communications ont été envoyées à l'AEIC afin de la tenir informée du développement du projet minier Whabouchi, lesquelles sont toutes mentionnées dans le présent rapport.</p>
<p><b>10.1 et 10.2</b></p>	<p>Les documents d'intérêt en vertu de ces conditions sont conservés en format électronique au site minier Whabouchi ainsi qu'au bureau de NMX à Shawinigan.</p>

Pour toute question ou commentaire en lien avec la présente, nous vous prions de s'il-vous-plaît contacter la soussignée par courriel à [isabelle.petit@nemaskalithium.com](mailto:isabelle.petit@nemaskalithium.com) ou encore par téléphone au 819-852-3439.

En espérant le tout à votre entière satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les meilleures.

<original signé par>

Isabelle Petit, ing.  
Directrice Excellence Opérationnelle

cc.                   Éric Charlebois, Agent, AEIC

p.j.

Annexe 1 : Résumé du rapport annuel pour l'année de déclaration 2019 dans les deux langues officielles

Annexe 2 : Comptes-rendus des rencontres du Comité Environnement pour l'année de déclaration 2019

Annexe 3 : Rapport annuel 2019-2020 du Programme de suivi environnemental et social (PSES)

---

Annexe 1  
Résumé dans les deux langues  
officielles

---

Le 31 janvier 2021

Nicolas Courville  
Agent principal d'application de la Loi  
Agence d'évaluation des impacts du Canada (AEIC)  
160, rue Elgin, 22<sup>e</sup> étage  
Ottawa (ON) K1A 0H3

<b>Projet désigné</b>	<b>Projet de mine de spodumène Whabouchi de Nemaska Lithium Inc.</b>
<b>Registre AEIC</b>	80021
<b>Objet</b>	<b>Rapport annuel 2019 - Résumé</b>

---

Monsieur,

La présente fait office de rapport annuel pour l'année de déclaration 2019. Le présent rapport annuel répond aux exigences de la condition 2.5 (2.5.1 à 2.5.5) de la Déclaration de décision datée du 29 juillet 2015.

Depuis le 23 décembre 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») s'est placée sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers de compagnies* (LACC). Ce changement majeur dans le statut de l'organisation (et les événements qui l'entoure, notamment deux licenciements collectifs) a eu des conséquences importantes sur l'équipe Environnement de Nemaska Lithium. Tous les travaux de construction ont été suspendus et les équipes démobilisées. Depuis cet arrêt temporaire, une équipe restreinte assure l'entretien général et la maintenance du site minier. Nemaska Lithium a récemment fait l'objet d'une transaction sous l'égide de la LACC, ce qui a entraîné un regroupement de ses anciennes filiales. Par conséquent, depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2020, les sociétés Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium Shawinigan Transformation Inc., Nemaska Lithium P1P Inc. et Nemaska Lithium Innovation Inc. ont toutes fusionnées avec leur société-mère afin de former qu'une seule et même entité dénommée Nemaska Lithium Inc.

#### **Condition 2.5.1 – Mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision**

Nemaska Lithium a réalisé au cours de l'année de déclaration 2019 maintes activités afin de permettre la mise en œuvre des conditions énoncées dans la Déclaration de décision. Tel que mentionné précédemment, la fin de l'année a été marquée par un ralentissement des activités, une démobilisation puis un l'arrêt complet des activités sur le site minier à la fin de l'année.

Le programme de suivi environnemental et social (PSES) a été fourni aux partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC). Des commentaires ont été reçus du GNC et du COMEX en 2017 et 2018 de sorte que l'ensemble des commentaires émis par nos partenaires cris et provinciaux ont pu être pris en compte dans la version révisée soumise au COMEX en mars 2019. Depuis, des discussions sont toujours en cours afin de finaliser les derniers éléments du PSES et nous prévoyons ainsi soumettre une version finale du PSES au COMEX avant le début des opérations minières (calendrier à définir). Les commentaires du GNC ont également été considérées dans la version révisée du PMU qui a été soumise au COMEX le 15 août 2019 et approuvée le 9 décembre 2019 avec recommandations.

Au sujet du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson, les discussions sont toujours en cours entre NMX, ses consultants et le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO; Direction régionale de la gestion des écosystèmes). Des propositions d'aménagements compensatoires ont d'ailleurs été soumis au MPO en septembre 2019 de même qu'une étude complémentaire réalisée en 2019 pour le suivi des populations de poissons et de leurs habitats qui a été soumise en novembre 2019.

La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction, actuellement à l'arrêt. Le plan de restauration minière du projet Whabouchi a été approuvé en septembre 2017 par le MERN et inclut la restauration progressive et finale du site minier. Une révision de ce plan sera déposée au début de l'année 2021.



En ce qui concerne le calendrier de mise en œuvre du projet, entendu que ce dernier sera établi lorsqu'il y aura une reprise des activités.

#### **Condition 2.5.2 – Mise en œuvre de la condition 2.1 de la Déclaration de décision**

Les mesures prises depuis la conception du projet minier Whabouchi pour satisfaire aux conditions énoncées dans la Déclaration de décision s'inspirent des meilleures informations et connaissances disponibles, incluant les connaissances des collectivités et les connaissances traditionnelles autochtones, et sont fondées sur des méthodes et des modèles validés, mis en œuvre par des personnes qualifiées, et appliquent les meilleures mesures d'atténuation réalisables sur les plans économique et technologique.

Entre autres, les commentaires émis et les préoccupations soulevées par les utilisateurs cris du territoire lors des consultations tenues à la suite du dépôt de l'Étude d'impact environnemental et social (Eiems) en 2013 ont été pris en considération. En effet, une insatisfaction générale relative à la localisation de la halde à stériles et résidus miniers à proximité du lac des Montagnes s'est manifestée, et ce tant à propos des effets potentiels que cette proximité pourrait avoir sur la qualité de l'eau que sur les habitats fauniques présents dans ce lac et ses baies (sauvagine). Certains commentaires portaient aussi sur l'impact visuel de cette halde pour les utilisateurs du territoire situés aux abords de l'embouchure de la rivière Nemiscau dans le lac des Montagnes. Ces préoccupations ne se limitaient pas à la halde, mais s'étendaient aussi à la localisation des bassins de sédimentation et aux deux (2) effluents finaux qui leur étaient associés. Conséquemment, afin de répondre à ces préoccupations, la localisation des haldes, des bassins et des effluents a été entièrement revue de manière à les éloigner du lac des Montagnes. Dans ce dossier, la consultation des parties prenantes cris et la prise en compte de leur utilisation du territoire a permis d'optimiser le projet Whabouchi.

#### **Condition 2.5.3 – Prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska**

La prise en compte des points de vue de la communauté crie de Nemaska se fait de deux façons. La première, principale voie de discussion, d'information et d'échange avec la communauté et ses représentants désignés ainsi qu'avec le Gouvernement de la Nation crie, se fait sous l'égide de l'entente Chinuchi signée en novembre 2014 entre Nemaska Lithium, le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee), le Gouvernement de la Nation crie (GNC) et la Nation crie de Nemaska. Cela se fait principalement par la mise en place de deux comités : le Comité de mise en œuvre, ou WIC, et le Comité Environnement (EC). La seconde manière se fait au moyen de la stratégie de communication élaborée par le Comité Environnement. Au cours de l'année de déclaration 2019, quatre (4) rencontres des membres du Comité Environnement se sont tenues, soit en mars, juin, septembre et novembre 2019.

De plus, Nemaska Lithium a maintenu une communication en continu avec la communauté afin de les informer des développements dans le projet à la suite de l'annonce d'un besoin de financement supplémentaire de 375 M\$ en février 2019. Cet événement a influencé considérablement les activités du projet au cours de cette même année, menant à un ralentissement significatif de la construction à la mine à compter du printemps 2019, jusqu'à l'arrêt complet et mise en veille du site minier à l'automne 2019 pour une période indéterminée. À ce jour, le site est toujours mis en veille (care and maintenance).

Concrètement, l'équipe de Nemaska Lithium a participé à des séances d'informations dans la communauté de Nemaska pour transmettre les derniers développements et parler des opportunités d'emplois et d'affaires à venir lors de la relance du projet. De plus, elle a tenu informé en continu par courriel les représentants de la communauté des développements (communiqués de presse) en plus de faire quelques entrevues à la radio locale. En collaboration avec Nemaska Lithium, le Chef de la Nation Crie de Nemaska a également publié des états de situation dans la communauté (communiqués distribués aux portes des résidents de la communauté) pour s'assurer que la population demeure informée des derniers développements dans le projet.

Rappelons également que l'ensemble des commentaires émis par nos partenaires cris que sont la communauté crie de Nemaska et le Gouvernement de la Nation crie (GNC) ont été pris en compte dans la révision du Programme de suivi environnementale et sociale (PSES) et du Plan de mesures d'urgence (PMU).

## **Condition 2.5.4 – Résultats du programme de suivi exigés aux conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 et 7.4**

Le calendrier détaillé de mise en oeuvre des différents plans de suivi du programme de suivi environnemental et social (PSES) a été établi en fonction des différentes phases du projet. Pour l'année 2019, la majorité des suivis planifiés durant la phase de construction ont été réalisés. Le Rapport annuel du PSES est maintenant disponible.

Concernant le suivi de la qualité de l'eau de surface de certains lacs, l'année 2019 correspond à l'an 2 du programme de suivi et donc diverses campagnes d'échantillonnages des eaux de surface ont été réalisées selon les saisons, ainsi que l'installation d'équipements et la prise de mesures hydrologiques.

Le plan de compensation élaboré avec le ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO) inclura un programme de suivi afin de valider l'atteinte des objectifs du plan compensatoire de la perte de poissons et d'habitat du poisson. Le plan de compensation a été élaboré en collaboration avec les experts du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), et en tenant compte des besoins et des préoccupations des utilisateurs cris du territoire.

Un registre des observations fauniques a été mis en place dès le début de la construction et inclus les observations ponctuelles d'animaux sur le territoire, la localisation des habitats à protéger, les collisions survenues sur les chemins d'accès et autres incidents en lien avec la faune. La sensibilisation des employés à des interactions responsables avec la faune est appliquée en continue. La gestion de la faune est réalisée en collaboration avec le maître de trappage R20.

Aucun vestige archéologique n'a été découvert sur le site en 2019.

Des mesures de retombées des poussières ont été réalisées lors des travaux de construction. Ce suivi a été interrompu à la fin de l'année 2019 (novembre) en raison de la suspension des activités au site minier. Le plan d'arrosage des routes a été appliqué lors de journées sèches.

Le suivi du niveau sonore et des vibrations est réalisé à deux stations en périphérie du site permettant de mesurer les niveaux de bruit et l'intensité des vibrations. Les deux stations de mesures (SI-1 et SI-2) sont situées d'une part au Bible Camp et d'autre part entre les camps Cris 1 et 2.

La remise en état progressive du site est prévue au plan de restauration minière. La végétalisation de la halde de stérile et résidus miniers n'est pas débutée puisque le projet est à la phase de construction (actuellement à l'arrêt).

## **Condition 2.5.5 – Mesures d'atténuation supplémentaires en lien avec la condition 2.4**

Aucune mesure d'atténuation supplémentaire en lien avec la condition 2.4 n'a été mise en oeuvre au cours de l'année de déclaration 2019.

Pour toute question ou commentaire en lien avec la présente, nous vous prions de s'il-vous-plaît contacter la soussignée par courriel à [isabelle.petit@nemaskalithium.com](mailto:isabelle.petit@nemaskalithium.com) ou encore par téléphone au 819-852-3439.

<original signé par>

Isabelle Petit, ing.  
Directrice Excellence Opérationnelle

cc. Éric Charlebois, Agent, AEIC



1250 René Lévesque Boul. W., 22<sup>nd</sup> floor  
Montreal (Quebec) H3B 4W8  
Tel. : 514-934-5518

January 31<sup>th</sup>, 2021

Nicolas Courville  
Senior Enforcement Officer  
Impact Assessment Agency of Canada (IAAC)  
160 Elgin Street, 22<sup>nd</sup> floor  
Ottawa (ON) K1A 0H3

<b>Designated Project</b>	<b>Nemaska Lithium Inc.'s Whabouchi spodumene mining project</b>
<b>IAAC Registry</b>	80021
<b>Subject</b>	<b>2019 Annual Report - Summary</b>

---

Dear Sir,

This serves as the annual report for the 2019 reporting year. This annual report satisfies the requirements of condition 2.5 (2.5.1 to 2.5.5) of the Decision Statement dated July 29<sup>th</sup>, 2015.

Since December 23<sup>rd</sup>, 2019, Nemaska Lithium Inc. (« Nemaska Lithium ») has been under the protection of the *Companies' Creditors Arrangement Act (CCAA)*. This major change in the status of the organization (and the events surrounding it, including two mass layoffs) has had a significant impact on the Nemaska Lithium Environment Team. All construction work has been suspended and the teams have been demobilized. Since this temporary shutdown, only a small team has been responsible for the general care and maintenance of the mine site. Nemaska Lithium has recently been the subject of a transaction under the CCAA, which has resulted in a consolidation of its former subsidiaries. Consequently, since December 1<sup>st</sup>, 2020, the corporations Nemaska Lithium Whabouchi Mine Inc., Nemaska Lithium P1P Inc., and Nemaska Lithium Innovation Inc. have all merged with their parent company to form one single entity named Nemaska Lithium Inc.

#### **Condition 2.5.1 – Implementation of the Conditions Set Out in the Decision Statement**

During the 2019 reporting year, Nemaska Lithium performed multiple activities to ensure the adequate implementation of the conditions set out in the Decision Statement. As previously mentioned, late 2019 was marked by a slowdown in activities, followed by a demobilization and a complete shutdown of work at the mine site at the end of the year.

The Environmental and Social Monitoring Program (ESMP) was provided to our Cree partners, namely the Cree Nation of Nemaska and the Cree Nation Government (CNG). Comments were received from the CNG and from the COMEX in 2017 and 2018, and all the comments made by our Cree and provincial partners were taken into account in the revised version submitted to the COMEX in March 2019. Since then, discussions are still underway to finalize the remaining elements of the ESMP, and we expect to submit a final version of the ESMP to the COMEX before the start of mining operations (timetable to be determined). The comments of the CNG were also taken into consideration in the revised version of the EMP which was submitted to the COMEX on August 15<sup>th</sup>, 2019 and approved, with recommendations, on December 9<sup>th</sup>, 2019.

With regard to the plan to offset the loss of fish and fish habitat, discussions are still ongoing between Nemaska Lithium, its consultants, and the Department of Fisheries and Oceans Canada (DFO; Regional Ecosystem Management Branch). Proposals for offsetting measures were also submitted to the DFO in September 2019, as was a complementary study that was carried out in 2019 to monitor fish populations and their habitats, which was submitted in November 2019.

The revegetation of the waste rock and tailings pile has not yet begun as the project is still in the construction phase, which is currently suspended. The mine rehabilitation plan for the Whabouchi project was approved in September 2017 by the MERN and includes provisions for the progressive and final rehabilitation of the mine site. A revision of this plan will be submitted in early 2021.



With regard to the timetable for the implementation of the project, it should be understood that the schedule will be established upon the resumption of activities.

#### **Condition 2.5.2 – Implementation of Condition 2.1 of the Decision Statement**

From the initial conception phase of the Whabouchi Mine Project, the measures implemented to satisfy the conditions set out in the Decision Statement have been informed by the best available information and knowledge, including community and Indigenous traditional knowledge. Furthermore, these measures are based on validated methods and models, are undertaken by qualified individuals, and they apply the best economically and technologically feasible mitigation measures.

Among others, the comments made, and concerns raised by the Cree land users during the consultations held following the submission of the Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) in 2013 were taken into consideration. There was, in fact, general dissatisfaction with the intention of locating the waste rock and tailings pile in proximity to Lac des Montagnes, in terms of the potential effects this proximity could have both on water quality and on the wildlife habitats in this lake and its bays (waterfowl). Some comments also addressed the visual impact of the waste rock and tailings pile on land users located near the mouth of the Nemiscau River in Lac des Montagnes. These concerns were not limited to the waste rock and tailings pile, but also extended to the location of the sedimentation basins and the two (2) related final effluents. Consequently, in order to address these concerns, the locations of the waste rock and tailings pile, of the basins, and of the effluent discharge points, were revised to ensure to locate them away from Lac des Montagnes. In this instance, consultations held with Cree stakeholders, and the subsequent integration of measures that take into account their use of the land, made it possible to optimize the Whabouchi project.

#### **Condition 2.5.3 – Consideration of the Views of the Cree Nation of Nemaska**

The views of the Cree Nation of Nemaska are taken into consideration in two ways. First, the principal discussions, sharing of information, and exchanges with the community and its designated representatives, as well as with the Cree Nation Government, are done under the aegis of the Chinuchi Agreement, signed in November 2014 between Nemaska Lithium, the Grand Council of the Crees (Eeyou Istchee), the Cree Nation Government (CNG), and the Cree Nation of Nemaska. This is mainly accomplished by the setting up of two committees: The Implementation Committee, or the WIC, and the Environment Committee (EC). The second method of consulting with Cree stakeholders is through the communications strategy developed by the Environment Committee. During the 2019 reporting year, the Environment Committee held four (4) meetings, in March, June, September, and November of 2019.

Furthermore, Nemaska Lithium maintained a continuous line of communication with the community in order to inform them of project developments following the announcement in February 2019 that additional funding of \$ 375 million was required. This event significantly influenced the project's activities during that same year, leading to a substantial slowdown in construction at the mine starting in the spring of 2019, up to the complete indefinite shutdown of the mine site in the fall of 2019. To date, the mine is still in standby mode (care and maintenance only).

In terms of more concrete actions, the Nemaska Lithium team participated in information sessions within the Nemaska community to inform community members of the latest developments and to talk about future employment and business opportunities once the project is relaunched. In addition, the Nemaska Lithium team kept community representatives informed of developments via e-mails (press releases) and did a few interviews on local radio stations. In collaboration with Nemaska Lithium, the Chief of the Cree Nation of Nemaska also published reports on the situation for the community (press releases distributed door to door to community residents) to ensure that the population remained informed of the latest developments in the project.

It's also worth noting again that all the comments made by our Cree partners, namely the Cree Nation of Nemaska and the Cree Nation Government (CNG), were taken into account in the revision of the Environmental and Social Monitoring Program (ESMP) and of the Emergency Measures Plan (EMP).



**Condition 2.5.4 – Results of the Monitoring Required under Conditions 3.7, 4.2, 5.1, 6.2 and 7.4**

The detailed schedule for the implementation of the various monitoring plans provided in the Environmental and Social Monitoring Program (ESMP) was established according to the different phases of the project. For 2019, the majority of the monitoring scheduled to be implemented during the construction phase was carried out. The ESMP Annual Report is now available.

With regard to the monitoring of the quality of the surface water of certain lakes, 2019 represents the 2<sup>nd</sup> year of the monitoring program and, therefore, various surface water sampling campaigns were conducted throughout the different seasons. Furthermore, equipment was installed, and hydrological measurements were taken.

The offsetting plan developed with the Department of Fisheries and Oceans Canada (DFO) will include a monitoring program to ensure the achievement of the objectives set out in the plan to offset the loss of fish and fish habitats. The offsetting plan was developed in collaboration with experts at the Quebec Department of Forests, Wildlife and Parks (MFFP), while taking into account the needs and concerns of the Cree land users.

A register for recording wildlife observations was set up from the start of construction. The register includes specific observations of animals on the land, the location of habitats to be protected, collisions with wildlife on access roads, and other incidents related to wildlife. An employee awareness initiative meant to guide employees in the responsible interaction with wildlife was implemented and continues to be applied. Wildlife management operations are being carried out in collaboration with the tallyman, R20.

No archeological remains were discovered at the site in 2019.

Dust fallout measurements were taken during the construction work. This monitoring was interrupted at the end of 2019 (November) due to the suspension of activities at the mine site. The road watering plan was applied on dry days.

In order to measure noise levels and the intensity of vibrations, noise and vibration monitoring is carried out at two measuring stations (SI-1 and SI-2) located on the periphery of the site. One of the measuring stations is located at the Bible Camp and the other is located between the Cree camps 1 and 2.

The Mine Rehabilitation Plan includes provisions for the progressive restoration of the site. The revegetation of the waste rock and tailings pile has not started as the project is in the construction phase (which is currently suspended).

**Condition 2.5.5 – Additional Mitigation Measures Required under Condition 2.4**

No additional mitigation measures required under condition 2.4 were implemented during the 2019 reporting year.

Should you have any questions or comments relating to this annual report, please contact the undersigned by e-mail at [isabelle.petit@nemaskalithium.com](mailto:isabelle.petit@nemaskalithium.com) or by phone at 819-852-3439.

<original signé par>

Isabelle Petit, P. Eng.  
Director, Operational Excellence

cc.                   Éric Charlebois, Enforcement Officer, IAAC